

## RER B : le tribunal retoque le projet d'extension de la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Le collectif pôle gare St-Rémy, l'Union des amis du Parc et la Ville de St-Rémy-lès-Ch. (Yvelines) gagnent une bataille contre le projet d'extension de la gare, porté par la RATP.



Yohann Pétilion, président de l'association collectif pôle gare Saint-Rémy et la présidente de l'Union des amis du Parc, Catherine Giobellina, sont satisfaits de la décision du tribunal.

Par **Florence Chevalier** **Toutes les Nouvelles de Versailles** Publié le 8 Jan 21 à 7:24

C'est un peu la victoire de David contre Goliath. **Le 3 novembre 2020**, le **tribunal administratif de Versailles (Yvelines)** a donné raison au [collectif pôle gare Saint-Rémy](#), à l'**Union des amis du Parc** et à la **municipalité de Saint-Rémy-lès-Chevreuse** qui ont déposé, entre 2017 et 2019, des recours contre le projet d'extension de la **gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse**, porté par la [RATP](#).

### Problème d'insertion locale

Celui-ci prévoyait la création de cinq nouvelles voies de garage (s'ajoutant aux huit existantes). L'une d'elles, appelée 5T, a déjà été construite. La RATP veut ainsi disposer de positions de garage supplémentaires, à Saint-Rémy, terminus de la ligne B du RER.

En 2018, sous la pression, la RATP avait déjà renoncé au projet de voie de retournement en arrière-gare et à la création de la voie 12 qui, même selon la RATP, « posait des problèmes d'insertion localement. »

« Nous avons déjà beaucoup de voies de garage à Saint-Rémy, nous prenons largement notre part dans l'organisation de la ligne du RER B, estime le maire Dominique Bavoil.

Nous n'avons pas d'opposition dogmatique au projet, mais nous voulons préserver notre environnement. Nous nous rappelons encore très bien de l'éboulement de 2018 (le mardi 12 juin, le RER B déraile entre Courcelle (91) et Saint-Rémy-lès-Chevreuse, faisant sept blessés légers. Plusieurs semaines ont été nécessaires pour la remise en état de l'ensemble des équipements endommagés avec notamment la reconstruction définitive du talus et le renouvellement de la voie et du ballast, Ndlr) ».